

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le lundi deux février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FOUGERAT Christian, Maire.

Etai(ent) présent(s) :

M.ANTIER Patrick, M.BERTEAUD Jean-Philippe, Mme BODET Sylvie, Mme BRODU-BARBASTE Stéphanie, Mme BROTIER Madeleine, M.FOUGERAT Christian, Mme GEMMO Colette, M.GIMON Aldo, M.GIRAUDEAU Didier, Mme HAUTIN Monique, M.JARRY David, Mme ROUBY Annie, M.ROULLIN Jean-Paul, M.VACHON Bernard,

Procuration(s) : Mme TAILLEFER Anne à M.FOUGERAT Christian

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : Mme TAILLEFER Anne

Secrétaire de Séance : Mme ROUBY Annie

- Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 est adopté
- La réunion du 28 octobre après présentation du dossier, a été renvoyée à une date ultérieure

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention	1	M.VACHON

DÉLIBÉRATIONS

M.MINOT, directeur du Syndicat des eaux de la Charente-Maritime présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation concernant le renouvellement de la Délégation de Service Public pour le service d'eau potable et le service d'assainissement.

➤ **Délégation de Service Public « Eau potable »**

En ce qui concerne le service d'eau potable, trois offres ont été retenues :

- Lyonnaise des Eaux
- VEOLIA ultime offre
- Tarif RESE (Régie du Syndicat des Eaux)

Il est demandé un vote à bulletin secret.

M.GIRAUDEAU Didier n'a pas participé aux délibérations ni au vote.

Vote :

Lyonnaise des Eaux	0
VEOLIA ultime offre	3
Tarif de la RESE	10
Abstention	1

« Au vu de l'analyse et des débats, le Conseil Municipal propose au Syndicat, pour des motifs d'intérêt général, de déclarer sans suite la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service d'eau potable de la commune et de confier l'exploitation du service à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE) à compter du 1^{er} Juillet 2015. »

➤ **Délégation de Service Public « Assainissement »**

En ce qui concerne le service d'assainissement, trois offres ont été retenues :

- Lyonnaise des Eaux
- VEOLIA ultime offre
- Tarif RESE (Régie du Syndicat des Eaux)

Il est demandé un vote à bulletin secret.

M.GIRAUDEAU Didier n'a pas participé aux délibérations ni au vote.

Vote :

Lyonnaise des Eaux	0
VEOLIA ultime offre	2
Tarif de la RESE	12

« Au vu de l'analyse et des débats, le Conseil Municipal propose au Syndicat, pour des motifs d'intérêt général, de déclarer sans suite la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement de la commune et de confier l'exploitation du service à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE) à compter du 1^{er} Juillet 2015. »

➤ **Tableau des Effectifs**

➤ **Création/Suppression d'un poste d'adjoint Administratif**

Afin de pallier au surcroit de travail du service administratif, il convient de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 19/35^{ème} et de supprimer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 12/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2015.

Pour ce faire, il est nécessaire de saisir le C.T.P (Comité Technique Paritaire) du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à saisir le C.T.P du Centre de Gestion, à créer et supprimer les postes mentionnés ci-dessus et arrêter la liste des emplois permanents de la collectivité telle que définie ci-dessous :

Filière Administrative :

Catégorie B

1 Rédacteur Territorial Principal 2^{ème} classe TC

Catégorie C

1 Adjoint administratif 1^{ère} classe TC

1 Adjoint administratif 2^{ème} classe 19/35^{ème}

Filière Technique :

Catégorie C

3 Adjoints techniques de 2^{ème} classe TC

1 Adjoint technique de 1^{ère} classe TC

Filière Patrimoine :

Catégorie C

1 Adjoint du patrimoine principal TC

Les crédits nécessaires à la rémunération des Agents nommés dans les emplois et grades ainsi créés et aux charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au Budget Primitif aux Articles et Chapitres prévus à cet effet.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

➤ **Opération de destruction des pigeons**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte-tenu des dégradations provoquées, notamment au niveau de l'église par la surpopulation de pigeons de ville, il conviendrait de procéder au piégeage/destruction de ces oiseaux. Par ailleurs, de nombreux habitants de la commune se sont plaints des nuisances liées à cette espèce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté relatif à la destruction des pigeons de ville.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

➤ **Révision des loyers**

Monsieur le Maire expose que comme il est stipulé dans les baux de locations, les logements et locaux ci-dessous désignés, le loyer est révisable chaque année à échéance sur la base de l'indice de référence des loyers du 4ème trimestre.

En conséquence, il est proposé d'appliquer les augmentations suivantes :

Location	Ancien loyer	Indice	Nouveau loyer	Indice	Variation	
					€	%
Rez de chaussée	381.94 €	124.83	383.35	125.29	1.41	0.37
1ère droite	408.70 €	124.83	410.21 €	125.29	1.51	0.37
1ère gauche	373.14 €	124.83	374.52 €	125.29	1.38	0.37
2ème droite	266.09 €	124.83	267.07 €	125.29	0.98	0.37
2ème gauche	377.93 €	124.83	379.32 €	125.29	1.39	0.37
Local pompiers	151.04 €	124.83	151.60 €	125.29	0.56	0.37

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

➤ **Quéreu des Abatis**

Point reporté

➤ **Demande de subvention pour la réfection de la toiture de l'église et de la sacristie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la toiture de l'église nécessite un remaniement afin d'en préserver l'intégrité. Pour ce faire, un devis a été demandé à l'entreprise VIOLLET.

Eglise : 28 954.80 € TTC

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de Charente-Maritime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à solliciter les subventions possibles.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

➤ **Demande de subvention pour le spectacle du Marché des Saveurs 2015**

Dans le cadre du Marché des saveurs programmé le 6 juin 2015, il est proposé un spectacle de feu "Ayazin" réalisé par la compagnie "Arche en Sel" pour un montant total de 2 680 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à faire toutes les demandes de subventions possibles.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

➤ **Détermination des loyers des bureaux du 24 avenue de la République**

Point reporté

➤ **Formation de la commission accessibilité**

Madame BROTIER expose qu'afin d'être en conformité avec la loi il convient de créer une commission communale pour l'accessibilité. Celle-ci sera chargée de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- établir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Cette commission est présidée par le Maire.

Se proposent pour faire partie de cette commission :

- Madeleine BROTIER
- Didier GIRAUDEAU
- Patrick ANTIER
- Annie ROUBY
- Bernard VACHON

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, établit la commission telle que définie ci-dessus.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

➤ **Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la classe de découverte des GS/CP et CP/CE1**

Madame BROTIER donne lecture d'une demande formulée par Mmes GUERINEAU et SUAREZ, enseignantes à l'école de Burie, concernant une participation financière de la commune à la classe de découverte des enfants de GS/CP et CP/CE1 sur l'île d'Oléron.

Elles sollicitent la commune afin qu'elle participe pour un montant de 5 à 10 € par enfant de Burie, à savoir 33.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une somme de 10€ par enfant soit un total de 330 €.

Vote :

Pour	15	
Contre		
Abstention		

INFORMATIONS DIVERSES :

- Enquête publique – Prairie de Mansac
Avis favorable du commissaire enquêteur sous réserve du bornage du terrain par le demandeur.
Finalement, M.VERGIER préfère attendre un peu, il souhaite négocier un échange de terrain et reverra plus tard pour redéfinir sa demande.
- Problème de buse avenue de la république et rue du ruisseau. La paroi de la buse s'est effondrée ce qui a provoqué un afflux très important d'eau lors des fortes pluies du jeudi 29 janvier, inondant en partie la médiathèque où les pompiers ont dû intervenir. Il apparaît que le coût des travaux s'élèverait environ à 7000€uros. Ces travaux devraient également permettre de résoudre les problèmes d'inondation dans la maison mitoyenne de l'ex CDC.
La buse sera changée de regard à regard afin de mettre fin aux problèmes d'infiltration.

Monsieur le Maire informe que lors de l'édition du bulletin municipal il y a eu deux oublis :
le SIPAR et le club de basket.

Il est proposé d'insérer les articles oubliés dans le compte-rendu du Conseil Municipal et de les afficher sur les panneaux administratifs de la commune.

Madame BROTIER rappelle que la salle de musculation ne doit pas être utilisée en dehors des créneaux attribués aux associations et sous la responsabilité de celles-ci.

Monsieur le Maire en profite également pour rappeler que les équipements sportifs ne doivent être utilisés qu'à des fins sportives et que chaque association est responsable de son utilisation, du respect des consignes et notamment de l'extinction des lumières et chauffage et de la fermeture de toutes les ouvertures.

La séance est levée à 19 heures 45